

AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE 57608**MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE****UNITE DE PRODUCTION ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE BEAUVOIR****COMMUNE DE L'ALBENC****Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public hydroélectrique**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne morale sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité non économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à la morale ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	26/01/2023
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois
Date limite de réception propositions	25/02/2023 à 16H00
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique
Lieu	Commune : L'ALBENC Références cadastrales : section ZE n°63
Activité sollicitée par le demandeur	Captage pour irrigation (en majorité des noyers)
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	Les installations pourront être déplacées / démontées ou les terrains restitués sur simple demande d'EDF motivée, soit par des raisons de sécurité, soit par des impératifs d'exploitation ou de travaux Engagement à utiliser le terrain et les abords immédiats, mis à disposition raisonnablement, et à les entretenir en parfait état
Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation temporaire du domaine concédé Durée : cinq ans, éventuellement renouvelable sans pour autant dépasser le titre d'exploitation de la chute de BEAUVOIR soit le 31/12/2039
Conditions financières à la charge du demandeur	Redevance annuelle liée à l'occupation du domaine public Frais de dossier

	<p>Indemnisation des éventuelles pertes de production énergétique Conformément à l'article 50 du Cahier des Charges de la concession de l'aménagement de Beauvoir</p> <p>Taxes, impôts et frais liés à l'occupation</p>
<p>Conditions générales d'attribution/ critères de sélection</p>	<p>Les demandes seront analysées selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maturité du projet - Faisabilité du projet - Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique
<p>Dépôt des candidatures</p>	<p>Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – PAH – Direction Gestion d'Actifs – 134 Rue de l'Etang – 38950 St Martin le Vinoux A l'attention de M. Xavier HERVE <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR</i> <i>Objet à mentionner : Candidature COT ref 57608</i></p>
<p>Service à contacter pour renseignement</p>	<p>Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA Mme Laurence MICOUD 134 Rue de l'Etang PH3-R2 38950 St Martin le Vinoux <i>Objet à mentionner : Candidature COT ref 57608</i></p>